

Initiative du Centre des travailleuses en maisons privées et Migrant Workers Rights - Canada. L'ÉGALITÉ DE DROIT POUR LES AIDES FAMILIALES RÉSIDENTES

Pétition à la Chambre des communes

Nous soussignés, citoyens du Québec, faisons remarquer à l'Assemblée nationale ce qui suit:

- **Considérant que** le Programme des aides familiaux résidents (PAFR) «oblige» les aides familiales à résider chez leurs employeurs et porte atteinte à l'exercice des droits fondamentaux, tels que le droit à la vie privée, à la dignité, à la sécurité, l'égalité et à la protection par les membres de sa famille;
- **Considérant que** la condition de placement sous l'autorité d'un employeur spécifique (le permis nominatif) associées au droit de travailler au Canada, contrevient aux droits sus-mentionnés, est de l'esclavage moderne et est en contradiction avec divers traités et conventions, ratifiés par le Canada (la Convention supplémentaire des Nations Unies sur l'abolition de l'esclavage, la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage);
- **Considérant que** ce programme expose un bassin de femmes par des normes systématiquement discriminantes, à l'impunité d'employeurs et d'agences de recrutement mal intentionnés et ce, à cause d'un déséquilibre des droits favorisant des risques d'abus, d'exploitation, d'intimidation et de chantage dont sont victimes de nombreuses aides familiales;
- Considérant qu'**il entraîne souvent de graves carences chez ses femmes à cause de l'isolement affectif, social et culturel et qu'il facilite très fréquemment;
- **Considérant que** les aides familiales résidentes vivent leur situation comme de l'incarcération et de l'esclavage moderne;
- **Considérant que** leurs conditions de dépendance engendré par leur statut en vertu du Programme des aides familiaux résidents, conférant un pouvoir d'avis à l'employeur en matière d'octroi de la résidence permanente au Canada, n'incitent pas les aides familiales à dénoncer des conditions de travail précaires et d'abus;

C'est pourquoi, nous, pétitionnaires, demandons à l'Assemblée nationale de bien vouloir apporter des **changements** à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (**LIPR**), par ce qui suit:

- Les aides familiales doivent bénéficier des mêmes traitements et droits que les travailleurs résidents permanents ou citoyens à partir du moment où elles sont assujetties aux mêmes obligations fiscales;
- Lever **immédiatement** l'obligation de résidence et de laisser l'aide familiale exprimer son droit de **choisir** en toute liberté si oui ou non elle désire vivre chez l'employeur.
- En lieu et place de rattacher l'aide familiale à une personne physique (employeur), le gouvernement doit la **rattacher immédiatement au métier d'aide familiale** pendant une durée déterminée.
- Que **50% des heures supplémentaires soient prises en compte dans le cumul des 3 900 heures** permettant d'accéder à la résidence permanente.
- Que le gouvernement soutienne les organismes qui interviennent auprès des femmes immigrantes.

**Initiative du Centre des travailleuses en maisons privées et Migrant Workers Rights - Canada.
L'ÉGALITÉ DE DROIT POUR LES AIDES FAMILIALES RÉSIDENTES**

SVP, complétez et retournez avant le 10 septembre 2010 au Centre des travailleuses en maisons privées, 6615 Côte-des-neiges # 288, Montréal, (Québec), H3S 2B3.